Nations Unies S/PV.8712



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8712e séance

Vendredi 31 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mogashoa
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	Mme Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	Mme Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Hidalgo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 6 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) (S/2019/930)

20-02529 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 6 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d’experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) (S/2019/930)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/79, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par la France.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2019/930, qui contient le texte d’une lettre datée du 6 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d’experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019).

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S’abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2507 (2020).

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Gueguen (France) : La France salue l’adoption de la résolution 2507 (2020), qui renouvelle le régime de sanctions sur la République centrafricaine.

En tant que plume, nous considérons que ce texte constitue un bon compromis auquel nous sommes parvenus après des négociations où la délégation française s’est efforcée de jouer, de bout en bout, un rôle de facilitateur constructif. Je tiens à ce titre à remercier les membres du Conseil pour leur flexibilité mais je regrette profondément que nous n’ayons pas eu une adoption unanime de ce texte.

Le Conseil de sécurité est pleinement à l’écoute des autorités centrafricaines en ce qui concerne leurs préoccupations légitimes sur la sécurité de leur pays. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui constitue un engagement majeur des Nations Unies, assure ainsi la sécurité des populations sur l’ensemble du territoire centrafricain et accompagne le redéploiement progressif des forces armées centrafricaines.

Par ailleurs, pour faciliter l’équipement et renforcer la mobilité et la sécurité des forces de sécurité centrafricaines, le Conseil de sécurité a autorisé deux assouplissements significatifs de l’embargo sur les armes entre le mois de septembre et aujourd’hui.

Enfin, je tiens aussi à rappeler que les autorités centrafricaines peuvent bénéficier des procédures d’exemption prévues par le comité de sanctions des Nations Unies.

Dans un contexte sécuritaire qui demeure instable, il nous paraît important de conserver une approche responsable et de veiller à accompagner les autorités centrafricaines dans leurs progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité, de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens membres des groupes armés, et de gestion des armes et des munitions.

Il s’agit en effet d’un élément clef pour une paix et une sécurité durables en République centrafricaine et la France continuera d’apporter tout son soutien aux autorités centrafricaines pour y parvenir.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais me féliciter au nom de l’Afrique du Sud, de la Tunisie et du Niger, de l’adoption de la résolution 2507 (2020), renouvelant le régime de sanctions imposées à la République

centrafricaine et nous souhaitons à cette occasion remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour ce texte issu de négociations constructives et du travail assidu de la plume du Comité.

Nous saluons et appuyons également les efforts du Gouvernement centrafricain pour l'ensemble des mesures prises afin de rétablir la paix et la stabilité dans le pays,

Nous aimerions particulièrement mettre l'accent sur deux points par rapport cette résolution. Nous tenons ainsi à souligner que le régime de sanctions ne doit pas représenter un objectif en soi, mais plutôt notre engagement pour une transition du pays vers la stabilité et la paix. L'adoption de cette résolution représente ainsi une réponse à la demande légitime formulée par les autorités de la République centrafricaine de continuer vers la levée définitive de l'embargo sur les armes, sur la base des progrès accomplis dans le domaine du stockage des armes et de la gestion de leur non-prolifération.

La résolution que nous venons d'adopter ouvrira la voie au rééquipement de l'ensemble du dispositif de défense et de sécurité, afin que les autorités de la République centrafricaine puissent reprendre le contrôle de l'ensemble du pays, et affronter les groupes armés qui représentent toujours une menace pour la paix et la stabilité.

Les trois membres africains du Conseil soulignent enfin, la nécessité d'accompagner l'État centrafricain, en coordination avec tous les partenaires régionaux dans ses efforts de stabilisation et de relèvement socio-économique du pays, et l'encouragent à multiplier davantage la coopération avec les partenaires.

M[me] King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de l'adoption de la résolution 2507 (2020). Les sanctions sont en effet un outil imparfait, mais parmi le panier d'options correctives actuellement disponibles, ces mesures sont susceptibles de produire certains des résultats escomptés, avec un minimum d'effets collatéraux. À vrai dire, notre volonté n'est pas de punir la République centrafricaine, mais de soutenir l'État dans sa volonté de restaurer son autorité et de s'acquitter de sa responsabilité de protéger les civils. Nous estimons que la résolution est suffisamment solide pour contribuer à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites tout en offrant une certaine souplesse aux autorités légitimes du pays, qui ont été confrontées à des difficultés opérationnelles et logistiques.

Notre délégation a pris note des appels répétés de la République centrafricaine en faveur d'une levée complète de la composante « armes» des mesures de sanctions. Si nous convenons que cette demande présente un certain mérite, principalement car elle donnerait aux forces de sécurité la possibilité de reprendre des territoires aux groupes armés, nous ne pensons pas que le moment soit venu de lever complètement les mesures relatives aux armes, car il subsiste encore certaines lacunes dans la gestion des armes et des munitions dans le pays. À cette fin, nous soulignons qu'il existe un grand besoin de renforcement des capacités et à cet égard, nous appelons tous nos amis de la communauté internationale à fournir une assistance technique et une aide au développement.

À ce stade, nous souhaitons rappeler que le Gouvernement de la République centrafricaine, malgré les nombreux défis qu'il doit relever, s'est engagé à atteindre les principaux objectifs de référence qui guident notre processus d'examen des sanctions et a fait des progrès dans ce sens. Nous offrons également nos plus hautes assurances qu'une fois que ces efforts se confirmeront, Saint-Vincent-et-les Grenadines plaidera en faveur d'un nouvel assouplissement de l'embargo sur les armes en vue de lever progressivement ces restrictions. Nous encourageons donc les autorités de la République centrafricaine à poursuivre la réforme de son secteur de la sécurité et à maintenir ses efforts pour désarmer, démobiliser, réintégrer et rapatrier les ex-combattants. Ces réformes structurelles contribueraient à instaurer la confiance et à assurer la réconciliation tant nécessaire entre les populations de la République centrafricaine. Après tout, ce sont elles qui doivent mener leur processus politique.

La résolution incarne l'esprit de compromis. Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie la France, en sa qualité de rédacteur, et tous les membres du Conseil de sécurité pour les efforts constructifs qu'ils ont déployés en vue de parvenir à un consensus opérationnel. En tant qu'États Membres, nous pouvons souvent avoir des opinions divergentes, mais en tant que Conseil, nous devons toujours rester objectifs et pragmatiques. Nous ne devrions jamais laisser des intérêts personnels étroits, des positions idéologiques ou des programmes stratégiques éclipser les besoins de la République centrafricaine.

Enfin, Saint-Vincent-et-les Grenadines sera toujours solidaire de nos frères et sœurs africains. Quand l'Afrique parlera, nous serons à l'écoute.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2507 (2020) visant à reconduire le régime de sanctions en République centrafricaine et nous remercions la plume d'essayer avec persévérance de consolider et de rapprocher les points de vue partagés par les membres du Conseil. Nous nous sommes engagés dans ces négociations dans le but d'envoyer un signal d'unité à la République centrafricaine et à son peuple. C'est particulièrement important car cette année, en raison des prochaines élections, sera cruciale pour la stabilité et l'avenir du pays. Il est regrettable qu'en fin de compte cette unité n'ait pas pu être pleinement réalisée.

Nous félicitons le Gouvernement de la République centrafricaine de son travail acharné, de son engagement et des résultats qu'il a obtenus au cours de l'année écoulée. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les efforts de mise en œuvre en cours, ainsi que le processus politique global, sont des signes encourageants et positifs. Nous nous félicitons également du fait que le pays poursuit les travaux relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et à la gestion des armes et des munitions. Nous tenons à assurer le Gouvernement de la République centrafricaine du soutien de l'Allemagne, que nous apportons par l'intermédiaire de l'Union européenne et de sa mission militaire de formation en République centrafricaine, mais aussi en tant qu'un des plus grands donateurs bilatéraux d'aide humanitaire en faveur de la population de la République centrafricaine.

Mais nous constatons aussi qu'il reste beaucoup de travail à faire. La situation en République centrafricaine continue de nous préoccuper vivement compte tenu de l'instabilité, de la violence et de la poursuite des attaques contre les civils – comme nous avons malheureusement pu le constater à nouveau il y a quelques jours à Bria. Nous restons convaincus que le régime de sanctions, y compris l'embargo sur les armes, est un élément important pour accompagner le Gouvernement de la République centrafricaine sur la voie de la stabilité, de la paix et du développement. Bien conscients de l'importance du régime de sanctions, ainsi que de la nécessité d'envoyer un signal clair et positif au Gouvernement de la République centrafricaine, nous avons fait preuve de souplesse dans les négociations, en dépit de nos préoccupations.

La décision d'aujourd'hui doit également être considérée dans le contexte de la disponibilité et de la prolifération généralisées des armes légères en Afrique. Ces armes sont un facteur majeur de conflit. L'Allemagne s'est engagée à lutter contre ce fléau, notamment en soutenant l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes».

Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance de la responsabilité que nous avons confiée au Gouvernement de la République centrafricaine aujourd'hui, à savoir qu'il doit gérer des catégories d'armes supplémentaires et appliquer les normes les plus élevées dans l'exercice de cette responsabilité. Nous exhortons la République centrafricaine à être à la hauteur en exerçant un contrôle strict sur toutes les armes qui lui sont livrées, en les utilisant dans le strict respect de toutes les normes juridiques, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, et en prévenant tout risque de prolifération.

Nous insistons sur le fait que, selon nous, les efforts déployés par la République centrafricaine, de concert avec ses partenaires internationaux, s'inscrivent dans un processus continu. Par conséquent, nous encourageons vivement les autorités de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser des progrès supplémentaires vers la réalisation des objectifs de référence, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, de démobilisation et réintégration et la gestion des armes et des munitions.

Mme Hidalgo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2507 (2020). Nous estimons qu'en adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité réitère son engagement envers les autorités de la République centrafricaine de contribuer aux efforts qu'elles déploient pour parvenir à une paix pérenne. La République dominicaine a voté pour cette résolution, car elle reconnaît les efforts des autorités de la République centrafricaine en vue de mettre en œuvre ce mandat, et pour contribuer au consensus au sein du Conseil.

Nous espérons qu'au cours des six prochains mois, les autorités centrafricaines continueront à mettre en œuvre les mesures énoncées dans la déclaration du Président du 9 avril 2019 publiée sous la cote S/PRST/2019/3, ce qui permettra au Conseil de lever

enfin le régime de sanctions et l'embargo sur les armes. Nous appelons tous les acteurs à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'accord de paix conclu en Février et à poursuivre leurs efforts pour relever les défis qui subsistent, en vue d'apporter à la population une paix et une stabilité pérennes.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2507 (2020). Nous tenons à remercier la France, en sa qualité de rédacteur.

Il est regrettable que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur cette résolution, dont le seul but est de mettre un terme aux actions hostiles des groupes armés qui cherchent à porter atteinte à la paix et à la sécurité en République centrafricaine. Nous ne devrions pas être divisés sur la question d'enrayer le flux illégal d'armes vers un pays qui est confronté à la guerre et à la violence. Nous devrions plutôt nous unir pour trouver des moyens d'aider la République centrafricaine à mettre un terme aux massacres tels que celui qui a eu lieu à Bria cette semaine. Nous présentons nos condoléances à la délégation de la République centrafricaine. Nous devrions nous unir pour aider la République centrafricaine à lutter contre la propagation de la rougeole, qui a été déclarée épidémie nationale il y a trois jours, et aider le pays dans ses processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

Sur une note positive, nous saluons l'engagement du Gouvernement centrafricain et les progrès réalisés en ce qui concerne les cinq objectifs de référence fixés par le Conseil. Nous estimons que notre objectif commun est d'enrayer le flux d'armes pour qu'elles ne tombent pas entre les mains de ceux qui pourraient les utiliser pour déstabiliser davantage la situation en République centrafricaine, qui est déjà précaire.

Mme Van Vlierberge (Belgique) : La Belgique a donné aujourd'hui son soutien au renouvellement du régime de sanctions. Nous remercions la France pour son travail constructif et son leadership en la matière.

La Belgique est convaincue que les mesures d'embargo sur les armes touchant le territoire centrafricain restent indispensables pour créer les conditions d'une paix pérenne dans ce pays. Nous rappelons que les autorités bénéficient par ailleurs d'un mécanisme d'exemption. Nous encourageons les autorités à poursuivre leurs efforts de réforme du secteur de la sécurité afin de disposer de forces armées et de police bien formées, bien entraînées, munies de l'équipement adéquat, conscientes de leurs responsabilités vis-à-vis de la population et encadrées par une stratégie à long terme. C'est un travail de longue haleine. Nous sommes prêts à accompagner la République centrafricaine en tant que partenaire à titre national ainsi que via l'Union européenne.

Je terminerai en rappelant le soutien de la Belgique au Gouvernement du Président Touadera, au Représentant spécial Ndiaye et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution 2507 (2020) et remercie le rédacteur de ses efforts pour dégager un consensus et rapprocher les différents points de vue.

Nous avons entendu l'appel de la République centrafricaine et nous saluons ses efforts pour honorer ses obligations au titre des objectifs de référence. L'adoption de cette résolution aujourd'hui est une forme d'appui au Gouvernement de la République centrafricaine qui doit lutter contre les groupes armés et maintenir la stabilité à l'approche des élections nationales.

L'adoption de cette résolution aujourd'hui met également en exergue notre position sur les sanctions. Premièrement, les sanctions ne sont pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre nos objectifs collectifs. Deuxièmement, les sanctions ne sont pas éternelles et doivent être adaptées en fonction de la situation réelle sur le terrain.

L'Indonésie réitère son appui aux efforts déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine et appelle l'ensemble des Membres de l'ONU à continuer d'apporter leur appui à ce pays. L'Indonésie continuera à promouvoir l'unité au sein du Conseil et le rapprochement des positions de ses membres afin d'avancer vers la réalisation de notre objectif collectif de sauver des vies.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure actuelle, la situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine s'améliore globalement. Le Gouvernement centrafricain est déterminé à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et a fait des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de référence concernant l'embargo sur les armes. La Chine s'en félicite.

La Chine a toujours estimé que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre une fin, qui est d'aider la République centrafricaine à rétablir rapidement la stabilité nationale et un ordre social normal. Le Conseil de sécurité doit tenir compte de la situation réelle sur le terrain en République centrafricaine, en particulier des souhaits du Gouvernement centrafricain, et lever dans les plus brefs délais les mesures de sanctions et l'embargo sur les armes imposés à ce pays. Cela aidera le Gouvernement centrafricain à renforcer sa capacité à maintenir la sécurité nationale et facilitera le règlement politique de la question centrafricaine.

La Chine salue les efforts déployés par la France, en sa qualité de rédacteur. Toutefois, la résolution 2507 (2020) ne respecte pas pleinement les souhaits du Gouvernement centrafricain concernant la levée de l'embargo sur les armes et ne reflète pas les opinions constructives de certains membres du Conseil de sécurité. La Chine a donc dû s'abstenir.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2507 (2020). Je voudrais tout d'abord remercier la France pour ses efforts visant à dégager le consensus au sein du Conseil sur la résolution et pour son approche inclusive durant les négociations.

Nous regrettons que, malgré les efforts considérables déployés par le rédacteur, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus et que le Conseil ait été obligé de convenir d'une période de prorogation de six mois seulement. Nous pensons qu'une période de six mois est trop courte pour permettre une mise en œuvre efficace de la résolution et envoie un mauvais signal aux groupes armés visés par la résolution.

Je voudrais préciser la position du Royaume-Uni sur l'embargo sur les armes. L'embargo sur les armes vise à empêcher que les armes ne tombent entre les mains des groupes armés, et non à empêcher qu'elles ne parviennent au Gouvernement de la République centrafricaine. Les procédures de notification et d'exemption, telles que définies dans la résolution, sont les mécanismes permettant aux forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine d'avoir accès à toutes les armes et à tout le matériel dont elles ont besoin pour remplir leur rôle. Prétendre le contraire risque de donner la fausse impression que l'ajustement ou la levée de l'embargo sur les armes permettra forcément aux forces de défense de la République centrafricaine de mieux protéger les citoyens.

Le Royaume-Uni se félicite de l'engagement du Gouvernement centrafricain et des progrès accomplis depuis le mois d'avril en vue de la réalisation des cinq objectifs de référence fixés par le Conseil en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la gestion des armes et des munitions. Les progrès en matière de gestion des armes, en particulier, sont essentiels pour garantir que les armes destinées aux forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine ne tombent pas entre les mains de groupes armés. Nous encourageons le Gouvernement centrafricaine à poursuivre ses efforts. Il peut compter sur notre plein appui.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie n'a pas été en mesure d'appuyer la résolution 2507 (2020) adoptée aujourd'hui. Nous apprécions sincèrement les efforts du rédacteur, cependant il n'a pas été tenu compte de tous nos arguments lors de la rédaction du texte de la résolution. Nous prônions un assouplissement de l'embargo sur les armes. Hélas, ni la demande officielle de Bangui ni notre position n'ont été dûment prises en compte.

L'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine a peut-être joué un rôle positif dans les premiers temps, mais il constitue aujourd'hui un obstacle au réarmement de l'armée et des forces de sécurité nationales – les institutions mêmes qui ont la responsabilité première de garantir la paix et la sécurité de la population. Pendant ce temps, ceux au sein des groupes armés qui sabotent le processus de paix n'hésitent pas à reconstituer leurs stocks d'armes grâce à la contrebande.

La simplification des procédures permettant à la République centrafricaine d'obtenir certaines catégories de véhicules armés pour ses besoins, telle que prévue par la présente résolution, est un petit pas supplémentaire à l'appui du peuple centrafricain. Toutefois, nous ne devons pas oublier que les autorités centrafricaines légitimes demandent au Conseil de lever intégralement l'embargo sur les armes et, à notre avis, elles ont toutes les raisons de le faire. Nous sommes donc déterminés à examiner de nouveau la question des sanctions imposées par le Conseil de sécurité en juillet en vue de les assouplir et, à terme, de les lever complètement.

Les sanctions sont un des outils importants à la disposition du Conseil pour stimuler le processus de paix et le dialogue politique. Mais nous devons les utiliser avec prudence, et en faisant preuve de responsabilité,

afin de ne causer aucun tort. En outre, tout régime de sanctions du Conseil de sécurité se doit d'évoluer et de s'adapter à la dynamique sur le terrain.

Nous tenons à assurer le Conseil que la Russie continuera de fournir une assistance à la République centrafricaine, tant pour ce qui est de son processus de réconciliation nationale qu'en ce qui concerne le renforcement de ses forces de sécurité, en vue de parvenir à la normalisation de la situation dans le pays et à un règlement durable de ce conflit armé prolongé.

Mme Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de s'être joints à la grande majorité des membres du Conseil qui ont voté pour la résolution 2507 (2020), qui renouvelle le régime de sanctions en République centrafricaine. Nous espérons que la prolongation de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager permettra de maintenir la pression nécessaire sur les groupes armés qui continuent à mettre à mal la paix et la sécurité en République centrafricaine.

Cette décision se fonde sur notre objectif global qui est de faire de la République centrafricaine un pays plus fort, dans son ensemble, et de soutenir ses institutions. Toutefois, la résolution mise à part, la dynamique à l'œuvre pendant sa négociation nous oblige à soulever la question des récentes remarques faites à ce sujet par l'Ambassadeur russe à Bangui, remarques qui sont profondément préoccupantes. L'Ambassadeur a publiquement dénigré tout membre du Conseil qui serait en désaccord avec la position de la Russie, en disant que ces gouvernements – dont le mien – « ne veulent pas de la paix et de la sécurité dans le pays » et « sont contre les intérêts du peuple centrafricain ».

Le fait est que rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les membres du Conseil divergent sur les éléments techniques les plus appropriés pour un régime de sanctions efficace, sur les problèmes que nous cherchons à mettre en exergue dans les résolutions du Conseil de sécurité et même parfois sur la manière de qualifier les récents développements en République centrafricaine. Mais nous sommes tous engagés sur cette question parce que nous voulons voir la paix et la sécurité en République centrafricaine et voir prévaloir les intérêts du peuple centrafricain.

Les États-Unis prouvent leur engagement en étant le premier pays donateur d'aide humanitaire en République centrafricaine. Cette assistance. qui sauve des vies et qui s'est élevée à plus de 140 millions de dollars rien que l'année dernière, vient directement en aide à des millions de Centrafricains qui ont été contraints de fuir de chez eux. En outre, nous aidons à reconstruire les institutions de sécurité de la République centrafricaine afin qu'elles puissent protéger la population et le territoire de la République centrafricaine. Ce ne serait pas la première fois ce mois-ci que nos collègues russes laissent entendre au Conseil de sécurité que l'aide humanitaire qui sauve des vies va à l'encontre des intérêts de ceux qui en dépendent. Mais cela ne rend pas pour autant une telle affirmation vraie.

Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, nous pensons que le Conseil pourrait envisager favorablement les demandes d'exemption du Gouvernement centrafricain concernant l'importation de nouvelles armes, toutefois nous n'avons reçu aucune demande en ce sens depuis le dernier assouplissement de l'embargo sur les armes en septembre. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de référence en amont de la prochaine version de la résolution.

La propagande de division à laquelle se livre la Russie mène sur une voie dangereuse. La République centrafricaine est un État fragile, et il est dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale de soutenir son retour à la pleine souveraineté et d'éviter tout acte susceptible de déstabiliser le pays. C'est crucial à l'approche des élections de décembre 2020. Nous devrions tous chercher à désamorcer les tensions et à instaurer la confiance entre les acteurs politiques, au lieu de répandre de fausses informations. Nous devrions soutenir le dialogue politique et la justice transitionnelle et travailler de manière transparente pour traiter les violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de manière constructive et par la consultation entre l'ONU et l'Union africaine.

Au lieu de mettre en doute les motivations des membres du Conseil dont les opinions ne correspondent pas aux siennes, nous espérons que la Russie œuvrera avec les États-Unis et d'autres amis de la République centrafricaine pour appuyer le renforcement des institutions de l'État de manière transparente et coordonnée, et pour garantir que les élections de 2020 se déroulent de manière libre et régulière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Tout d'abord, le Viet Nam souhaite remercier la France, en sa qualité de rédacteur, et les autres membres du Conseil de sécurité pour leur travail acharné sur la résolution 2507 (2020). Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution, qui renouvelle le régime de sanctions et assouplit encore l'embargo sur les armes à destination de la République centrafricaine. Cela montre que le Conseil suit de près la situation en République centrafricaine et cherche des moyens de soutenir le Gouvernement et le peuple de ce pays afin de parvenir à une paix durable.

Il est important que les résolutions du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées. Nous estimons que le but ultime des sanctions est d'ouvrir la voie à une solution pacifique et durable de la crise. L'application des sanctions doit être conforme au droit international et se faire dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine. Le Viet Nam se félicite des récentes évolutions positives en République centrafricaine et tient à souligner qu'il importe de maintenir des conditions propices au dialogue, au règlement pacifique des différends et aux préparatifs du prochain processus électoral.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

Mme Kpongo (République centrafricaine) : Les membres du Conseil voudront bien m'excuser car ma voix fait défaut à ce moment important, raison pour laquelle je serai obligée d'être brève.

Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 2507 (2020) renouvelant le régime de sanctions concernant la République centrafricaine, même si nous ne sommes pas arrivés à l'unanimité que nous avions tant souhaitée. Je tiens à adresser mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil et à leur exprimer ma sincère reconnaissance. Nous nous réjouissons en particulier du consensus et du compromis qui ont prévalu lors des négociations, car le sort de tout un peuple dépend des décisions que le Conseil prend dans cette salle. À la France, porte-plume, j'adresse toutes mes félicitations pour sa flexibilité tout au long de ces jours de consultation qui ont produit un texte concis, acceptable par tous. Ma délégation salue le nouvel allègement de l'embargo sur les armes, en ce qui concerne les véhicules.

Les activités que mènent les groupes armés dans le nord du pays, plus précisément dans la préfecture de Vakaga, restent une source de profondes inquiétudes pour les populations, même si les derniers évènements de Bria n'ont causé que des pertes dans les rangs de ces groupes. Doter les forces de défense et de sécurité de moyens roulants permettra une mobilité assurée dans les zones d'insécurité et une intervention rapide auprès des populations en détresse. En effet, ce sont ces activités criminelles un peu partout sur le territoire qui amènent le Gouvernement à insister pour la levée totale de l'embargo sur les armes

Je ne saurais terminer sans féliciter le Viet Nam de l'excellent travail qu'il a accompli au cours de sa présidence pour le mois de janvier 2020, même si nous sommes au dernier jour.

Je souhaite aux nouveaux membres élus plein succès dans l'accomplissement de leur mandat durant les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Comme il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de janvier, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation vietnamienne aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout le soutien qu'ils nous ont apporté. En effet, ce fut un mois chargé, au cours duquel nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de tous les membres, de leurs délégations, des représentants du Secrétariat, des fonctionnaires des services de conférence, des interprètes, des rédacteurs de procès-verbaux et des agents de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis sûr de me faire l'interprète de l'ensemble des membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation belge pour le mois de février.

La séance est levée à 10 h 40.